auFiL

Le journal du Pays fléchois

#106
OCTOBRE-NOVEMBRE 2025

Éclairage_

Plan local d'urbanisme intercommunal : Le Pays fléchois associe les habitants

P4

P6

Initiatives_ Des initiatives pour la santé

P7

Rencontre avec_Gloria Bimazubute, une irréductible lectrice

© Olivier Vanucci

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

édito_

© Philippe Noisette

Nadine Grelet-Certenais
Présidente de la Communauté de communes du Pays fléchois
Maire de La Flèche

Santé : la Communauté de communes du Pays fléchois est au rendez-vous

La santé est, juridiquement, une compétence de l'État. C'est lui qui fixe les grandes orientations et qui doit garantir l'égalité d'accès aux soins. Pourtant, ce sont bien nos territoires qui, chaque jour, portent l'inquiétude de nos habitants face à la raréfaction des médecins généralistes, aux délais pour obtenir un rendez-vous ou encore aux difficultés de mobilité qui aggravent l'isolement des plus fragiles.

Nos aînés, en particulier, nous interpellent : comment bien vieillir ici, dans nos communes, si l'on ne trouve plus de médecin traitant ? Comment continuer d'attirer de nouvelles familles, de nouveaux habitants, si l'offre de soins n'est pas au rendez-vous ?
La désertification médicale n'est pas qu'un problème sanitaire : c'est une question d'attractivité et de justice territoriale.

Bien que la compétence santé ne soit pas la nôtre, nous avons choisi de nous mobiliser, avec énergie et détermination, au niveau de la Communauté de communes du Pays fléchois pour soutenir et compléter l'action de l'État.
En octobre 2024, nous avons signé notre Contrat Local de Santé (CLS), qui fixe une feuille de route collective et ambitieuse. Le mois dernier, nous avons inauguré l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Villaines-sous-Malicorne, afin d'accueillir davantage de professionnels. Un Médibus sillonne désormais plusieurs communes du Pays fléchois pour aller vers les habitants qui en ont le plus besoin. Un centre de proximité a également vu le jour au Pôle de Santé Sarthe Loir du Bailleul, destiné à accompagner les patients sans généraliste. Nous sommes aussi au rendez-vous sur la prévention. Dépistages, campagnes d'information, actions en faveur de la santé des jeunes, du bien vieillir et du lien social : autant d'initiatives que nous soutenons pour que chacun puisse prendre sa santé en main au quotidien.

Ces initiatives ne règleront pas, à elles seules, le défi immense de la démographie médicale. Mais elles témoignent de notre volonté d'agir concrètement, ici et maintenant, pour que la santé reste un droit effectif pour tous. ■

en bref_

Les industries ouvrent leurs portes

Du 24 au 28 novembre, les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de réinsertion du Pays fléchois, sont invités à rencontrer les professionnels lors de la semaine de l'industrie. L'occasion de s'informer sur les métiers innovants qui recrutent, de découvrir les filières, les formations, et peut-être, de susciter des vocations.

+ d'infos sur www.paysflechois.fr

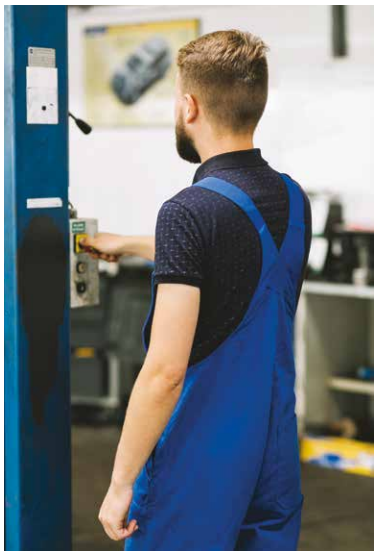

© Freepik

Être accompagnés pour les démarches liées à l'habitat

Tous les habitants du Pays fléchois peuvent bénéficier d'un accompagnement pour la rénovation énergétique de leur habitation, ou pour adapter l'habitat au vieillissement et au handicap. Un conseiller FNE Sarthe informe et recherche des solutions adaptées à chaque projet. Pour profiter de cette aide, des permanences physiques et téléphoniques sont proposées au 02 19 13 90 08.

+ d'infos sur www.paysflechois.fr

IL L' A DIT

À PROPOS DU VÉHICULE DU PAYS FLÉCHOIS

_ *« Les élus communautaires ont réaffirmé en conseil leur volonté de renforcer la démarche du « aller vers » sur l'ensemble du territoire, en aménageant un camion pour déployer des services »* _

Laurent Hubert, vice-président du Pays fléchois

L'ACTU EN CHIFFRE

23063

JUILLET ET AOÛT 2025

Pendant les mois de juillet et août, 23063 personnes ont profité d'une journée au centre aquatique.

2186

C'est le nombre d'élèves inscrits dans les 24 écoles du Pays fléchois à la rentrée scolaire 2025-2026

83617

83617 passages à la déchetterie de La Flèche, route des Mollans, ont été effectués depuis son ouverture en octobre 2023.

LES MOTS

Santé mentale

Le Pays fléchois développe un programme ambitieux de formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM). L'idée est d'apprendre à repérer les signes de détresse psychologique et de savoir comment bien agir.

EN IMAGES

LE 25 JUIN • À LA FLÈCHE

12 apprentis du territoire ont reçu un prix, lors de la soirée des créateurs repreneurs organisée par Cogito, l'espace collaboratif et d'accompagnement pour les porteurs de projet, les créateurs d'entreprise et les entrepreneurs.

LES 30 ET 31 AOÛT • À LA CHAPELLE D'ALIGNÉ

Malgré une météo peu ensoleillée, l'ambiance était festive au comice agricole du canton de La Flèche. Cette nouvelle édition s'est tenue à La Chapelle d'Aligné, entre champ et forêt. Au programme : défilé de chars, concours de labour, expositions et spectacles d'animaux et vente de produits locaux et artisanaux.

LE 3 SEPTEMBRE • À BOUSSE

Le mois de septembre rimait avec abeilles à l'accueil de loisirs de Bousse. Pour le premier mercredi, le miel était à l'honneur avec un atelier cuisine et une dégustation. Les accueils de loisirs du Pays fléchois sont ouverts tous les mercredis.

Plan local d'urbanisme intercommunal : Le Pays fléchois associe les habitants

Le PLU-i concerne aussi bien les espaces naturels que le bâti.

© Philippe Noisette

Parce que le Plan local d'urbanisme intercommunal concerne le quotidien de chacun et dessine le territoire de demain, la Communauté de communes a ouvert une période de concertation. Des registres sont consultables dans les mairies et des réunions publiques programmées sur l'ensemble du territoire.

Un Plan local d'urbanisme définit les règles d'aménagement et organise l'équilibre entre les différentes vocations du territoire : économie, habitat, commerce, loisirs, espaces naturels. Avec des conséquences sur la possibilité de construire un bâtiment, public ou privé. Il détermine également les règles qui s'imposent à tous, qu'il s'agisse d'une clôture, d'une cabane de jardin, de la couleur d'une façade… C'est donc un document aux impacts concrets dans la vie quotidienne.

Dans le Pays fléchois, ce document d'urbanisme a été construit et adopté à l'échelon intercommunal au début de l'année 2021.

Consulter le PLU-i sur le site paysflechois.fr ou sur demande dans chaque mairie du territoire.

Depuis cette date, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU-i) est régulièrement soumis à des modifications afin de permettre la réalisation de projets programmés et connus. L'une d'entre elles est d'ailleurs en cours et fera l'objet d'une enquête publique en fin d'année.

PRÉSERVER LES ARBRES REMARQUABLES

La procédure qui s'est ouverte est d'une autre ampleur puisqu'il s'agit cette fois d'une révision. Objectifs : *« Prendre en compte, dans le document, tout ce qui est lié à la question du climat et à la protection de la biodiversité »*, explique Anthony Gogdet, directeur adjoint du service Urbanisme, aménagement et habitat de la Communauté de communes. Comme par exemple, le résultat du recensement des arbres remarquables du territoire entamé cet été (lire Au Fil 105), la trame verte et bleue, les cours d'eau… *« Ainsi il sera possible de protéger des secteurs sensibles identifiés comme tel dans le PLU-i »*, complète Anthony Gogdet.

Cette révision va également renforcer l'action dans le domaine de l'habitat : aides financières pour le logement social ou la rénovation de l'habitat privé, adaptation de la taille des logements à l'évolution démographique…

Mais avant cela, la Communauté de communes laisse une large place à la concertation. Celle-ci va s'étaler sur deux ans, avec des réunions publiques et la possibilité de consulter le document dans les mairies du territoire.
« Cependant toute personne ayant un projet, qu'il s'agisse de clôtures ou d'aménagements sur son terrain a intérêt à s'informer dès à présent », estime le directeur adjoint.
De même, chaque habitant du territoire est légitime à donner son avis sur un document qui concerne l'avenir du territoire et de ses habitants.

+ d'infos sur plui@cc-paysflechois.fr ■

Vos travaux et le PLU-i

Tous les travaux doivent être conformes au PLU-i et obtenir une autorisation d'urbanisme. Une démarche essentielle pour concrétiser son projet et éviter les difficultés.

Le PLU-i fixe les règles propres à chaque terrain – zonage, règlement, orientations d'aménagement – et permet de vérifier ce qu'il est possible de réaliser. Déclaration préalable ou permis de construire ? Tout dépend de la nature du projet et de son emprise. Aussi, le premier réflexe à adopter est de se renseigner auprès de sa mairie ou du service urbanisme de la Communauté de Communes afin d'être orienté vers la procédure adaptée.

Puis la demande peut être déposée en mairie, ou sur le guichet unique des demandes d'urbanisme en ligne, créé voici deux ans. Ouverte aux professionnels comme aux particuliers, cette plateforme permet un dépôt sécurisé depuis chez soi 7j/7, 24h/24 et facilite le suivi du dossier.

Après son instruction par le service de la Communauté de communes, la réponse est délivrée par la mairie concernée. Les délais à prévoir : un mois pour une déclaration préalable, deux mois pour un permis de construire, hors contraintes particulières.

SÉCURISER SON PROJET

Respecter cette procédure est essentiel pour mener à bien votre projet en toute sérénité. Une démarche qui s'avèrera également précieuse le moment venu, notamment lors d'une vente où le notaire exigera ces justificatifs.

Pour toute démarche, contactez votre mairie ou la Communauté de communes au 02 43 48 53 77 ■

Constructions en cours à Cré-sur-Loir.

3 QUESTIONS À

Philippe Biaud,
Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire

En quoi la révision du PLU-i est-elle une démarche importante ?

Nous sommes à un moment charnière car nous devons intégrer de nouveaux enjeux : le changement climatique, l'évolution de la population, la poursuite de l'attractivité du territoire. Sur un sujet comme celui de l'habitat, il s'agit de privilégier les orientations bioclimatiques, d'intégrer des solutions naturelles de rafraichissement, de favoriser les revêtements perméables. Autant de solutions qui améliorent la qualité de vie.

C'est aussi un document qui vise à préserver les paysages ?

En effet. Les zones agricoles et naturelles représentent environ 80% de la surface du territoire du Pays fléchois. Cette surface constitue une richesse dont la préservation est un enjeu majeur. Ce qui implique des territoires sensibles à préserver, des insertions paysagères à prévoir pour conserver la qualité de notre environnement tout en permettant l'activité agricole.

Est-ce une démarche obligatoire ?

Oui parce que nous devons intégrer à notre PLU-i les évolutions réglementaires qui s'imposent à toutes les collectivités. Le PLU-i est notre outil pour anticiper les besoins des habitants et du territoire. Cette démarche nous permet de faire des choix d'aménagement pour les quinze prochaines années. ■

LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Jeudi 30 octobre
18h30
à La Flèche
Salle Printania

Mercredi 12 novembre
18h30
à Bousse

Mardi 18 novembre
18h30
à Bazouges-Cré sur Loir

Mercredi 19 novembre
18h30
à La Fontaine-Saint-Martin

Des initiatives pour la santé

Le contrat local de santé a été signé en octobre 2024. Un an après, faisons le bilan des premières actions.

Les enjeux sont multiples : favoriser l'accès aux soins et le bien vieillir, sensibiliser à la santé mentale et poursuivre les actions de prévention. Ce sont les quatre axes définis dans le contrat local de santé, qui s'étend sur trois ans.

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS

La Communauté de communes soutient l'installation de nouveaux professionnels de santé, notamment avec l'extension de la maison de santé de Villaines-sous-Malicorne. Les travaux venant de s'achever, d'autres professionnels rejoindront prochainement l'équipe déjà en place. L'offre de soins est aussi renforcée avec le centre de consultations de proximité du Bailleul et le médibus. Le centre hospitalier Sarthe et Loir accueille les habitants sans médecin traitant, sur rendez-vous au 02 44 71 37 33, du lundi au vendredi. Le médibus, véhicule de consultations médicales et infirmières, s'arrête tous les vendredis sur la place de la mairie à Mansigné. Les habitants sans médecin traitant, de Courcelles-la Forêt, Thorée-les-Pins, Oizé, Ligron et La-Fontaine-Saint-Martin peuvent prendre rendez-vous via Doctolib ou par téléphone au 02 43 54 72 00.

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Les étudiants en médecine de troisième année et de l'Institut de formation de soins infirmiers (IFSI) sont intervenus dans les classes de primaire du Pays fléchois en mai dernier. Ils ont abordé les maladies infectieuses, l'hygiène bucco-dentaire, la nutrition et les bienfaits de l'activité physique. Autre initiative mise en place cette année autour de la prévention : la formation en santé mentale. Elle apprend à identifier les signes de troubles chez une personne, sans poser de diagnostic, afin de pouvoir la guider vers les structures adaptées pour lui venir en aide. La première formation s'est déroulée pendant l'été. La prochaine session se tiendra les 7 et 9 décembre prochain.

La maison de santé de Villaines-sous-Malicorne

Cinq antennes de la maison de santé du Pays fléchois sont en activité, soit 1907 m² dédiés à la santé. Elles sont situées à La Flèche, Bazouges, La Chapelle d'Aligné et Villaines-sous-Malicorne.

Le coût de la santé en 2024 pour la Communauté de communes est de 405 187€, soit 15€ par habitant. ■

Le composteur, star des jardins cet automne

Pour les jardiniers en herbe ou en devenir, le composteur est l'outil indispensable, écologique et économique pour amender la terre. Bonne nouvelle, la Communauté de communes en propose à tous les habitants.

Le compostage permet de réduire le poids des ordures ménagères. La matière créée appelée « compost », peut servir de terreau naturel pour les potagers, mais aussi pour les arbustes, les plantes en pot ou d'extérieur. C'est économique, écologique et pratique.

COMMENT CELA MARCHE ?

Grâce à l'action de l'eau et de l'air, les déchets organiques se décomposent pour créer le compost. Ces déchets sont ceux de la cuisine (épluchures, marc de café, restes de repas…) ; ceux du jardin (mauvaises herbes, feuilles mortes) et les déchets ménagers non alimentaires (paille, foin, essuie-tout…). En petite quantité, il est possible d'ajouter les agrumes. Pour éviter les moucherons, il est conseillé de brasser le contenu du composteur et recouvrir chaque dépôt avec des feuilles mortes.

COMMENT ACQUÉRIR UN COMPOSTEUR ?

Le Pays fléchois met à disposition un composteur par foyer d'un volume de 400 ou 600 litres aux prix de 20 et 25 euros. Il est à récupérer directement au bâtiment des Services Techniques et du cadre de vie, 21 rue du Général Gallieni à La Flèche. Un justificatif de domicile et une pièce d'identité seront demandés. L'habitant qui le souhaite repart directement avec son composteur, un bio-seau de 10 litres au prix de 3 euros et un guide complet sur les bonnes pratiques du compostage. Il est toujours possible de racheter un composteur s'il est usé ou cassé après quelques années d'utilisation.

Pratique, des sacs de compost peuvent être récupérés gratuitement à la déchetterie, sous réserve de disponibilité. ■

Gloria Bimazubute au point lecture d'Oizé.

Une irréductible lectrice

Lectrice captivée, Gloria Bimazubute est bénévole au point lecture d'Oizé et souhaite transmettre au plus grand monde sa passion de la lecture.

1994 :
Arrivée en France

2013 :
Installation à Oizé

2017 :
Début du bénévolat au point lecture d'Oizé

Gloria Bimazubute, irréductible oizéenne, est bénévole au point lecture d'Oizé depuis maintenant huit ans. Ses genres littéraires préférés ? La bande dessinée et les romans policiers. Elle transmet, avec passion, son goût de la lecture aux enfants et adultes. Ici, *« on peut consulter les livres, mais aussi les emprunter si on a une carte*, explique Gloria. *S'il y a des demandes particulières, je peux commander des ouvrages prêtés par le Département pour diversifier ce que l'on propose. »*

Une vocation inattendue

Originaire du Burundi, Gloria fuit la guerre en s'installant en France en 1994. Juriste de formation, elle débute une carrière à l'international. À l'aube des années 2010, elle choisit de quitter ses fonctions pour relever d'autres défis en devenant mère au foyer. C'est ainsi qu'en 2013, elle emménage à Oizé. Quatre ans plus tard, une voisine évoque le point lecture qui recherche des bénévoles. Pas d'hésitation pour la jeune femme, qui accepte avec plaisir, car elle a toujours aimé lire. Elle se confie avec enthousiasme : *« Il n'y a pas une journée où je ne lis pas. J'ai besoin de lire ! J'ai toujours au moins deux livres dans le sac, au cas où. »*

Un lieu d'échange pour tous

En huit ans, Gloria a croisé beaucoup d'enfants. Lorsqu'elle les revoit aujourd'hui, ils évoquent leurs visites au point lecture avec nostalgie. Pour eux, c'est un lieu d'accueil, où on peut lire et échanger. Échanger, discuter. C'est ce qui rend cette activité bénévole passionnante pour Gloria. *« J'aime tout faire ici, même le rangement. Mais, ce que je préfère, c'est le contact avec les gens, je trouve cela magique ! J'échange avec les parents, les enfants. Avec les anciens aussi. Quand ils parlent de leur vie, c'est comme une petite bibliothèque. Et leurs histoires sont fascinantes. ».*
À l'avenir, Gloria souhaite créer des temps d'échanges intergénérationnels, pour qu'aînés et enfants puissent se retrouver le temps d'une lecture. Tenu par une équipe de quatre bénévoles motivés, le point lecture est ouvert toute l'année, le lundi, le mercredi et le samedi. Pour une consultation sur place, l'accès est libre et gratuit.
Avec une carte, gratuite jusqu'à 18 ans, les habitants qui le souhaitent peuvent emprunter jusqu'à cinq livres, bandes dessinées ou revues, pendant un mois. C'est l'occasion de découvrir ou redécouvrir la lecture. ■

_AGENDA

Jusqu'au 23 octobre •
Ateliers vitalité
Oizé
Ateliers ouverts aux retraités pour retrouver les clés d'une bonne santé.
Les jeudis, de 9h30 à 12h.
Inscription obligatoire.
Inscriptions au 06 80 50 94 75

Jusqu'au 31 octobre •
Conseil des jeunes du Pays fléchois
Les inscriptions sont possibles jusqu'au 31 octobre, pour les jeunes de 11 à 14 ans.
+ d'infos sur www.paysflechois.fr

13 novembre •
Conseil communautaire
Clermont-Créans

24 au 28 novembre •
Semaine de l'industrie
Pays fléchois
Des industries ouvrent leurs portes pour faire découvrir leurs métiers.
+ d'infos sur www.paysflechois.fr

Du 1er au 3 décembre •
Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre
Animations scolaires.

au FiL Le journal du Pays fléchois

Directrice de publication Nadine Grelet-Certenais **Rédaction** Service Communication du Pays fléchois **Conception-réalisation** service Communication du Pays fléchois **Photos** Communauté de communes du Pays fléchois, Philippe Noisette, Olivier Vanucci, Freepik **ISSN** 1638-1009 - Dépôt légal à parution **Impression** Numeriscann **Tirage** à 15 000 exemplaires **Édition** n° 106 - octobre/novembre2025

Au quotidien, c'est nous.

Yéli,
chargé de mission Santé,
accueille et accompagne les professionnels
de santé du territoire.

© Philippe Noisette

ARTHEZÉ • BAZOUGES-CRÉ-SUR-LOIR • BOUSSE • CLERMONT-CRÉANS • COURCELLES-LA-FORÊT
CROSMIÈRES • LA CHAPELLE D'ALIGNÉ • LA FLÈCHE • LA-FONTAINE-SAINT-MARTIN
LIGRON• MAREIL-SUR-LOIR • OIZÉ • THORÉE-LES-PINS • VILLAINES-SOUS-MALICORNE

Communauté de communes du Pays fléchois • Courrier : Espace Pierre-Mendès-France 72200 La Flèche
Accueil : Centre administratif Jean-Virlogeux - rue Fernand-Guillot 72200 La Flèche • 02 43 48 66 00
contact@cc-paysflechois.fr • Ouvert du lundi au vendredi 8h30 (9h le jeudi) - 12h et 13h30 - 17h30 **www.paysflechois.fr**

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES